

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 08561

Numéro SIREN : 891 866 568

Nom ou dénomination : A&A PARTNER RH

Ce dépôt a été enregistré le 14/09/2021 sous le numéro de dépôt A2021/033504

A & A PARTNER RH
Société par actions simplifiée
Au capital de 73.893 euros
73, rue François Mermet

69160 TASSIN LA DEMI -LUNE

891 866 568 RCS LYON

PROCES VERBAL DE L'ACTE DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN

DATE DU 18 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un et le dix-huit juin à onze heures,

- La société ARTHAUD & ASSOCIES GROUP, propriétaire de 59.114 actions
Représentée par Monsieur Olivier ARTHAUD
- La société COT Conseils, propriétaire de 14.779 actions
Représentée par Madame Coline DURONI

Seules associées de la société **A & A PARTNER RH**, Société par actions simplifiée au capital de 73.893 €, dont le siège est à TASSIN LA DEMI-LUNE (69160) 73, rue François Mermet, immatriculée au RCS de LYON, sous le numéro 891 866 568,

Ont pris à l'unanimité, conformément à la possibilité offerte par l'article 23 des statuts de la société, les décisions, ci-après, se rapportant à l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoir pour les formalités

PREMIERE DECISION

Les associés décident à l'unanimité de nommer sans limitation de durée, à compter de ce jour, en qualité de Directeur général de la société :

- **Madame Valérie TURBA**, née VIENNOT, le 23 Janvier 1967 à VESOUL (70), demeurant à TASSIN LA DEMI LUNE (69160) 191 Bis avenue Charles de Gaulle, de nationalité française,

Madame Valérie TURBA a, d'ores et déjà, déclaré accepter le mandat qui vient de lui être conféré, et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité, ni aucune interdiction à cette nomination.

SECONDE DECISION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie constatant ses délibérations, pour l'exécution de toute formalité légale de publicité.

La collectivité des associés déclare que la présente décision sera mentionnée, à sa date, au registre des délibérations, avec indication de sa forme, sa nature son objet et ses signataires.

A cette fin, une copie des présentes est remise au Président, qui le reconnaît.

FAIT A TASSIN LA DEMI. LUNE
L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN
ET LE DIX-HUIT JUIN

Pour la société ARTHAUD & ASSOCIES GROUP
Monsieur Olivier ARTHAUD

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized 'O' followed by a horizontal line and a small mark.

Pour la société COT Conseils
Madame Coline DURONI

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'CDuroni', written in a cursive style.